

LES DEPRECIATIONS DES CREANCES

- **Objectif(s) :**
 - **Evaluation des dépréciations des créances clients :**
 - **clients douteux ou litigieux,**
 - **créances irrécouvrables.**

- **Pré-requis :**
 - **Calculs relatifs à la TVA,**
 - **Mécanisme de la TVA.**

- **Modalités :**
 - **Ajustement des provisions pour dépréciation des créances,**
 - **Comptes et écritures,**
 - **Tableaux de l'annexe,**
 - **Conséquences dans les documents de synthèse,**
 - **Exemple,**
 - **Synthèse,**
 - **Application.**

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. DOCUMENTATION COMPTABLE ET FISCALE.....	3
1.1. Dépréciations d'éléments d'actif.....	3
1.2. Créances douteuse et litigieuses.....	3
1.3. Créances irrécouvrables.....	3
Chapitre 2. TRAITEMENTS COMPTABLES.....	3
2.1. Transfert des créances douteuses.....	3
2.2. Constatation ou augmentation d'une dépréciation.....	4
2.3. Annulation ou réduction d'une dépréciation.....	4
2.4. Traitement des créances irrécouvrables.....	4
EXEMPLE.....	5
Enoncé et travail à faire.....	5
Documents.....	5
Document 1.....	5
Document 2.....	6
Document 3.....	6
Document 4.....	6
Annexes.....	7
Annexe 1.....	7
Annexe 2.....	7
Annexe 3.....	7
Annexe 4.....	8
Annexe 5.....	8
Annexe 6.....	8
Correction.....	9

Travail 1.	9
Travail 2.	9
Travail 3.	9
Travail 4.	10
Travail 5.	10
Travail 6.	11
Chapitre 3. SYNTHÈSE.	12
APPLICATION.	13
Enoncé et travail à faire.	13
Documents.	13
Document 1.	13
Document 2.	13
Annexes.	14
Annexe 1.	14
Annexe 2.	14
Annexe 3.	15
Annexe 4.	15
Correction.	15
Travail 1.	15
Travail 2.	16
Travail 3.	16
Travail 4.	16

Chapitre 1. DOCUMENTATION COMPTABLE ET FISCALE.

1.1. Dépréciations d'éléments d'actif.

D'après le Mémento Pratique Francis Lefèbvre Fiscal (B.I.C.) :

« Les dépréciations ont pour objet de constater un amoindrissement de la valeur d'éléments d'actif, lorsque celui-ci n'est pas nécessairement irréversible. Si la dépréciation est totale et définitive, elle se traduit par la sortie de l'actif du bien correspondant et, donc, par la constatation d'une moins value, soumise au régime des moins values de cession. »

1.2. Créances douteuse et litigieuses.

D'après le Mémento Pratique Francis Lefèbvre Fiscal (B.I.C.) :

« Il s'agit des créances certaines dans leur principe, mais dont le recouvrement (en partie ou en totalité) apparaît incertain, pour des raisons diverses. »

1°) constatation du caractère douteux de la créance :

« La créance est transférée au compte 416 – Clients douteux ou litigieux, pour son montant total, TVA comprise, son recouvrement étant poursuivi pour ce montant total (notamment s'il y a cessation de paiement. »

2°) détermination de la dépréciation :

« Une dépréciation doit être constatée dès qu'apparaît une perte probable. Le montant de cette dépréciation est à apprécier compte tenu des circonstances et du principe de prudence. »

« Elle est déterminée hors TVA, le risque de perte étant limité au montant hors taxe. »

1.3. Créances irrécouvrables.

D'après le Mémento Pratique Francis Lefèbvre Comptable :

« L'irrécouvrabilité d'une créance résulte du caractère définitif de sa perte du fait du débiteur, mais elle peut également naître de la prescription.

Caractère irrécouvrable de la créance : il s'agit de cas d'espèces, sa perte pouvant résulter de la disparition du client, du résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux ou simplement de la relance par l'entreprise lorsqu'il s'agit de petites factures ne justifiant pas le coût d'une procédure. »

Chapitre 2. TRAITEMENTS COMPTABLES.

2.1. Transfert des créances douteuses.

416	Clients douteux ou litigieux		D	
411	Clients			C
	Créances devenues douteuses pendant l'exercice			

Remarque : Le transfert des créances en créances douteuses se fait pour le montant TTC.

2.2. Constatation ou augmentation d'une dépréciation.

68174 4916	Dotations aux dépréciations des créances Dépréciation des comptes de clients <i>Dotations aux dépréciations de l'exercice selon l'état des créances douteuses</i>	D	C
---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---

Remarque : La base de calcul du montant de la dépréciation est le montant hors taxes de la créance.

2.3. Annulation ou réduction d'une dépréciation.

4916 78174	Dépréciation des comptes de clients Reprises sur dépréciations des créances <i>Reprises de dépréciations devenues sans objet pendant l'exercice</i>	D	C
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---

2.4. Traitement des créances irrécouvrables.

1°) Créances courantes ou ordinaires :

654 44571 411 ou 416	Pertes sur créances irrécouvrables TVA collectée Clients Clients douteux ou litigieux <i>Créances irrécouvrables de l'exercice</i>	D D	C ou C
-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	-----------

2°) Créances irrécouvrables ayant un caractère exceptionnel :

6714 44571 411 ou 416	Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice TVA collectée Clients Clients douteux ou litigieux <i>Créances irrécouvrables de l'exercice à caractère exceptionnel</i>	D D	C ou C
--------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	-----------

Remarque :

La TVA a été facturée aux clients puis collectée (compte 44571 Crédit). Mais en raison de l'irrécouvrabilité des créances, cette TVA sur créances impayées pourra être déduite de la TVA due par l'entreprise, à la fin de la période.

Le compte de TVA collectée est donc débité du montant de la TVA non encaissable. Les factures justificatives impayées par les clients devront être jointes à la déclaration de TVA.

EXEMPLE

Enoncé et travail à faire.

On vous communique les documents suivants concernant l'entreprise **LAIGONY** :

- Document 1 : Extrait du bilan au 31 décembre 200N (avant inventaire).
- Document 2 : Extrait de la balance clients (avant inventaire) au 31 décembre 200N.
- Document 3 : Situation des comptes clients au 31 décembre 200N.
- Document 4 : Situation des comptes clients au 31 décembre 200N+1.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les documents ci-avant et les annexes ci-après :

- **Annexe 1 : Etat des clients douteux et insolvable au 31 décembre 200N.**
- **Annexe 2 : Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N.**
- **Annexe 3 : Extrait du bilan au 31 décembre 200N (après inventaire).**
- **Annexe 4 : Extrait du tableau de résultat au 31 décembre 200N (après inventaire).**
- **Annexe 5 : Etat des clients douteux et insolvable au 31 décembre 200N+1.**
- **Annexe 6 : Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N+1.**

1°) Présenter l'état des clients douteux et insolvable au 31 décembre 200N.

2°) Comptabiliser toutes les écritures relatives aux créances au 31 décembre 200N.

3°) Présenter un extrait du bilan au 31 décembre 200N (après inventaire).

4°) Présenter un extrait du tableau de résultat au 31 décembre 200N (après inventaire).

5°) Présenter l'état des clients douteux et insolvable au 31 décembre 200N+1.

6°) Comptabiliser toutes les écritures relatives aux créances au 31 décembre 200N+1.

Documents.

Document 1.

 N° 10937 * 09 @ internet - DGI
 Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). ① D.G.I. N° 2050 (2007) 7

Désignation de l'entreprise : Entreprise LAIGONY Durée de l'exercice exprimée en nombre de mots * 1 2

Adresse de l'entreprise 12 avenue des Arènes - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 0 0 1 5 Code APE 1 2 5 8 Néant

		Exercice N clos le.		N-1			
		3 1 1 1 2 1 0 1 6					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	31429	BY	0	31429	
	Autres créances (3)	BZ		CA			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			

Document 2.

BALANCE CLIENTS (avant inventaire)					
Comptes	Intitulés	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
41101	Client SORET	4 744,00		4 744,00	
41108	Client ROLAND	9 488,00		9 488,00	
41112	Client MAURY	2 372,00		2 372,00	
41124	Client LUC	8 302,00		8 302,00	
41165	Client BERGER	3 558,00		3 558,00	
41187	Client MARC	2 965,00		2 965,00	
TOTAL		31 429,00	0,00	31 429,00	0,00

Document 3.

SITUATION DES COMPTES CLIENTS AU 31/12/200N

A l'inventaire, après les démarches entreprises pour le recouvrement des créances, le comptable dispose de renseignements sur la situation financière de certains clients :

- **Maury** est en règlement judiciaire. Il ne paiera rien.
- **Soret** connaît actuellement des difficultés financières. Nous n'espérons encaisser que 60 % de notre créance.
- **Luc** se trouve en état de cessation de paiement et il ne règlera probablement que 30 % de sa dette.
- **Berger**, a des difficultés de trésorerie et ne pourra payer que 50 % de sa dette.
- Les autres clients sont solvables.

Document 4.

SITUATION DES COMPTES CLIENTS AU 31/12/200N+1

A l'inventaire, après les démarches entreprises pour le recouvrement des créances, le comptable dispose de renseignements sur la situation financière de certains clients :

- le 5 avril 200N+1, le client **Soret** règle 2 372,00 € par chèque bancaire, pour solde de son compte.
- le 1er juin 200N+1, le client **Luc** nous fait un virement postal de 2 965,00 €. Nous espérons toujours encaisser 30 % du solde.
- la situation de **Berger** s'améliore. La perte sera probablement de 30 % environ.
- le client **Marc** ne paiera que 70 % de sa dette.
- le client **Barraud** (compte 41195) nous doit 7 709,00 €. Il nous informe de sa demande de report d'échéance. Nous décidons de créer une provision de 20 % du montant de notre créance.

Annexes.

Annexe 1.

ETAT DES CLIENTS DOUTEUX ET INSOLVABLES AU 31/12/200N									
Clients	Créances à la fin de l'exercice		Dépréciations nécessaires		Créances irrécouvrables		Dépréciations existantes	Ajustements	
	TTC	HT	%	Montants	HT	TVA		Dotations	Reprises
Totaux									

Annexe 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Transfert des créances TTC devenues douteuses		
			Dotations aux dépréciations 200N		
			Créances devenues irrécouvrables au 31/12/200N		
Totaux					

Annexe 3.

N° 10937 * 09

① BILAN – ACTIF

@ internet - DGI
D.G.I. N° 2050 7
(2007)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : _____		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 	
Adresse de l'entreprise _____		Durée de l'exercice précédent * 	
Numéro SIRET * 		Code APE 	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le. N-1	
	Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
			Net 4

ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres (...))	CD	CE
		Disponibilités	CF	CG

Annexe 4.

Désignation de l'entreprise : _____ Néant <input type="checkbox"/>						
	Exercice N			Exercice (N-1)		
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			EX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF			

Annexe 5.

ETAT DES CLIENTS DOUTEUX ET INSOLVABLES AU 31/12/200N									
Clients	Créances à la fin de l'exercice		Dépréciations nécessaires		Créances irrécouvrables		Dépréciations existantes	Ajustements	
	TTC	HT	%	Montants	HT	TVA		Dotations	Reprises
Totaux									

Annexe 6.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N						
Date	Comptes	Intitulés		Libellés	Débit	Crédit
				Règlement SORET Chèque n°		
				Règlement LUC Virement postal n°		
				Transfert des créances TTC devenues douteuses		
				Dotations aux dépréciations 200N+1		
				Reprises sur dépréciations 200N+1		
				Créances devenues irrécouvrables au 31/12/200N		
Totaux						

Correction.

Travail 1.

ETAT DES CLIENTS DOUTEUX ET INSOLVABLES AU 31/12/200N									
Clients	Créances à la fin de l'exercice		Dépréciations nécessaires		Créances irrécouvrables		Dépréciations existantes	Ajustements	
	TTC	HT	%	Montants	HT	TVA		Dotations	Reprises
SORET	4 744.00	3 966.56	40	1 586.62				1 586.62	
ROLAND	9 488.00	7 933.11							
MAURY	2 372.00	1 983.28			1 983.28	388.72			
LUC	8 302.00	6 941.47	70	4 859.03				4 859.03	
BERGER	3 558.00	2 974.92	50	1 487.46				1 487.46	
MARC	2 965.00	2 479.10							
Totaux	31 429.00	26 278.43		7 933.11	1 983.28	388.72		7 933.11	

- **Client SORET** : on pense récupérer 60 % de la créance donc la perte probable à provisionner représente 40 % du montant HT de cette créance.
- **Client ROLAND** : rien à faire car le client est parfaitement solvable.
- **Client MAURY** : la créance HT est définitivement perdue (créance irrécouvrable).
- **Client LUC** : on pense récupérer 30 % de la créance donc la perte probable à provisionner représente 70 % du montant HT de cette créance.
- **Client BERGER** : on pense récupérer 50 % de la créance donc la perte probable à provisionner représente 50 % du montant HT de cette créance.
- **Client MARC** : rien à faire car le client est parfaitement solvable.

Travail 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-déc. 200N	416 41101 41124 41165	Clients douteux ou litigieux Client SORET Client LUC Client BERGER	Transfert des créances TTC devenues douteuses	16 604.00	4 744.00 8 302.00 3 558.00
31-déc. 200N	68174 491	Dotations aux dépréciations des créances Provisions pour dépréciation des comptes de clients	Dotations aux dépréciations 200N	7 933.11	7 933.11
31-déc. 200N	654 44571 41112	Pertes sur créances irrécouvrables TVA collectée Client MAURY	Créances devenues irrécouvrables au 31/12/200N	1 983.28 388.72	2 372.00
Totaux				26 909.11	26 909.11

Travail 3.

 N° 10937 * 09
 Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

@ internet - DGI
D.G.I. N° 2050 (2007)

Désignation de l'entreprise : Entreprise LAIGONY Durée de l'exercice exprimée en nombre de mots * 1 2

Adresse de l'entreprise 12 avenue des Arènes - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 0 0 1 5 Code APE 1 2 5 8 Néant

		Exercice N clos le.		N-1	
		31/11/2101016			
Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
1	2	3	4		

ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	29057	BY	7933	21124
		Autres créances (3)	BZ		CA		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE	
Disponibilités	CF			CG			

Travail 4.



N° 10167 * 11

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts).

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

@ internet - DGI

D.G.I. N° 2052 7 (2007)

Désignation de l'entreprise : **Entreprise LAIGONY**

Néant *

Valider et imprimer	Exercice N			Exercice (N1)
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Réinitialiser le formulaire				

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS		
	Variation de stock (marchandises)*	FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW		
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX		
	Salaires et traitements *	FY		
	Charges sociales (10)	FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GC	7933
	Autres charges (12)	GD		
	GE	1983		
Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF	9916		

Travail 5.

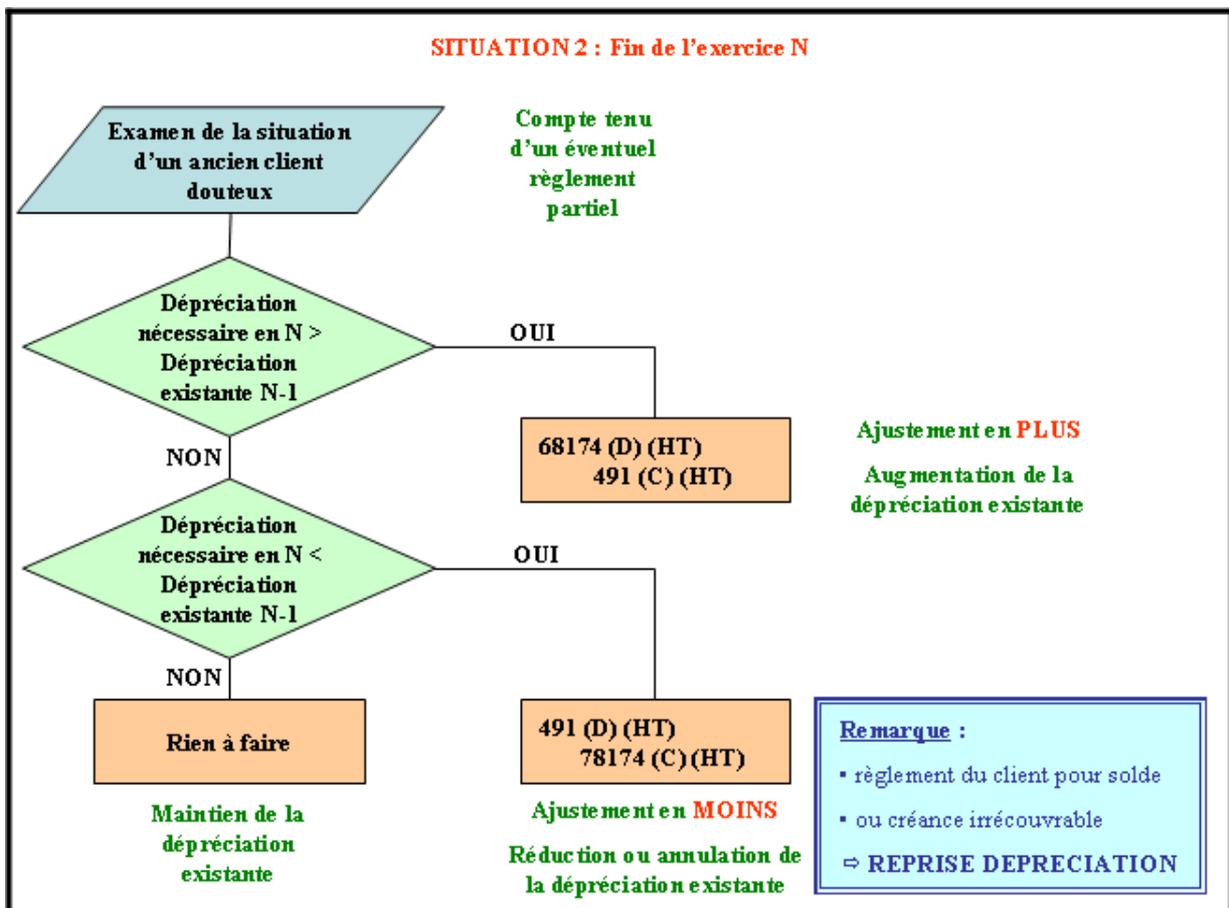
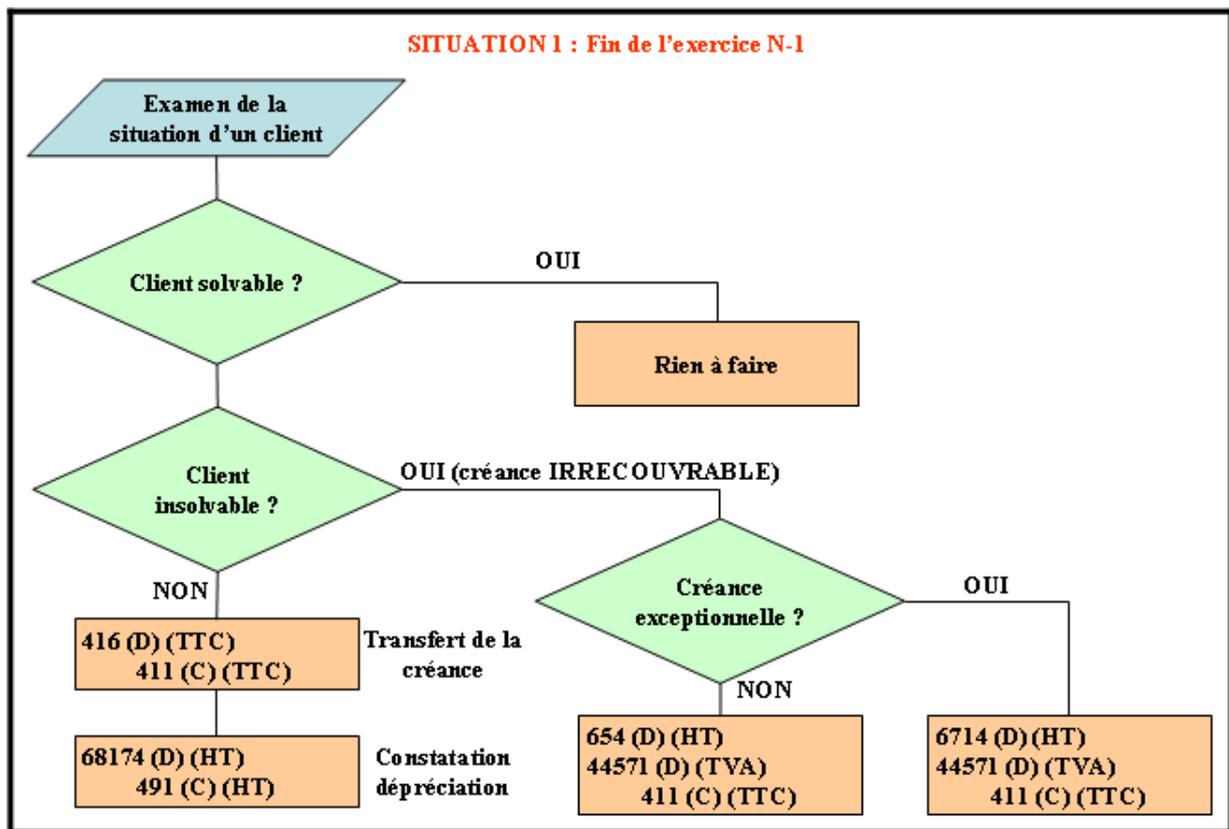
ETAT DES CLIENTS DOUTEUX ET INSOLVABLES AU 31/12/200N									
Clients	Créances à la fin de l'exercice		Dépréciations nécessaires		Créances irrécouvrables		Dépréciations existantes	Ajustements	
	TTC	HT	%	Montants	HT	TVA		Dotations	Reprises
SORET	2 372.00	1 983.28	0	0.00	1 983.28	388.72	1 586.62		1 586.62
LUC	5 337.00	4 462.37	70	3 123.66			4 859.03		1 735.37
BERGER	3 558.00	2 974.92	30	892.47			1 487.46		594.99
MARC	2 965.00	2 479.10	30	743.73				743.73	
BARRAUD	7 709.00	6 445.65	20	1 289.13				1 289.13	
Totaux	21 941.00	18 345.32		6 049.00	1 983.28	388.72	7 933.11	2 032.86	3 916.97

- **Client SORET** : il nous devait 4 744,00 € TTC et nous règle la moitié de cette somme (soit 2 372,00 €) pour solde de tout compte. Le solde de la créance HT est définitivement perdu (créance irrécouvrable) et la provision existante devra être reprise intégralement.
- **Client LUC** : il nous devait 8 302,00 € TTC et nous règle 2 965,00 €. On pense récupérer 30 % du solde de la créance HT. La perte probable à provisionner représente 70 % du montant HT de ce solde. La provision existante devra donc être ajustée.
- **Client BERGER** : sa situation s'améliore. On pense récupérer 70 % de la créance donc la perte probable à provisionner représente 30 % du montant HT de cette créance. La provision existante devra donc être ajustée.
- **Client MARC** : on pense récupérer 70 % de la créance donc la perte probable à provisionner représente 30 % du montant HT de cette créance.
- **Client BARRAUD** : on pense récupérer 80 % de la créance donc la perte probable à provisionner représente 20 % du montant HT de cette créance.

Travail 6.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
5-avr. 200N+1	512 416	Banques Clients douteux ou litigieux	Règlement SORET Chèque n°	2 372.00	2 372.00
1-juin 200N+1	514 416	Chèques postaux Clients douteux ou litigieux	Règlement LUC Virement postal n°	2 965.00	2 965.00
31-déc. 200N+1	416 41187 41195	Clients douteux ou litigieux Client MARC Client BARRAUD	Transfert des créances TTC devenues douteuses	10 674.00	2 965.00 7 709.00
31-déc. 200N+1	6874 491	Dotations aux autres provisions réglementées Provisions pour dépréciation des comptes de clients	Dotations aux dépréciations 200N+1	2 032.86	2 032.86
31-déc. 200N+1	491 78174	Provisions pour dépréciation des comptes de clients Reprises sur dépréciations des créances	Reprises sur dépréciations 200N+1	3 916.97	3 916.97
31-déc. 200N+1	654 44571 416	Pertes sur créances irrécouvrables TVA collectée Clients douteux ou litigieux	Créances devenues irrécouvrables au 31/12/200N	1 983.28 388.72	2 372.00
Totaux				24 332.83	24 332.83

LES DEPRECIATIONS DES CREANCES



APPLICATION.

Enoncé et travail à faire.

On vous communique les documents suivants concernant l'entreprise **FREDERIQUE** :

- Document 1 : Situation des comptes clients au 31 décembre 200N.
- Document 2 : Situation des comptes clients au 31 décembre 200N+1.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les documents ci-avant et les annexes ci-après :

- **Annexe 1** : Etat des clients douteux et insolvables au 31 décembre 200N.
- **Annexe 2** : Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N.
- **Annexe 3** : Etat des clients douteux et insolvables au 31 décembre 200N+1.
- **Annexe 4** : Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N+1.

1°) Présenter l'état des clients douteux et insolvables au 31 décembre 200N.

2°) Comptabiliser toutes les écritures relatives aux créances au 31 décembre 200N.

5°) Présenter l'état des clients douteux et insolvables au 31 décembre 200N+1.

6°) Comptabiliser toutes les écritures relatives aux créances au 31 décembre 200N+1.

Documents.

Document 1.

SITUATION DES COMPTES CLIENTS AU 31/12/200N		
CLIENTS	CREANCES TTC (TVA au taux normal)	PROVISIONS A CONSTITUER (%)
411BONC - BONCOUR	9 000,00	45
411DUCY - DUCY	7 000,00	55
411GILL - GILLES	6 500,00	30
411MOLE - MOLEANS	5 750,00	40
411POUP - POUPY	4 900,00	60
411CRUC - CRUCET	3 200,00	80
411DANG - DANGEAN	8 760,00	20
Totaux	45 110,00	

Document 2.

SITUATION DES COMPTES CLIENTS AU 31/12/200N+1

a) Certains clients ont réglé partiellement leur créance :

- **Boncour** a payé 2000. la provision doit être portée à 50 % du solde.
- **Ducy** a payé 3000. Porter la provision à 30 % du solde.
- **Gilles** a payé 4000 pour solde. Le reste est irrécouvrable (créance courante).

Les règlements ont été comptabilisés.

b) Certaines provisions doivent être ajustées :

- **Moléans** : porter la provision à 60 %.
- **Poupin** : ramener la provision à 40 %.
- **Crucet** : client devenu totalement insolvable (créance courante).
- **Dangean** : porter la provision à 40 %.

c) Certains clients sont devenus douteux :

- **Marot (compte 411MARO)** : créance TTC de 4000. Provision à créer 35 %.
- **Puydebois (compte 411PUYD)** : créance TTC de 5200. Provision de 25 %.
- **Laurent (compte 411LAUR)** : créance TTC de 6200. Provision de 50 %.

d) D'autres clients sont devenus insolvable :

- **Duclos (compte 411DUCL)** : créance TTC de 2900 (créance courante).
- **Peuch (compte 411PEUC)** : créance TTC de 9400 (créance exceptionnelle).

Annexes.

Annexe 1.

ETAT DES CLIENTS DOUTEUX ET INSOLVABLES AU 31/12/200N									
Clients	Créances à la fin de l'exercice		Dépréciations nécessaires		Créances irrécouvrables		Dépréciations existantes	Ajustements	
	TTC	HT	%	Montants	HT	TVA		Dotations	Reprises
Totaux									

Annexe 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Transfert des créances TTC devenues douteuses		
			Dotations aux dépréciations 200N		
Totaux					

Annexe 3.

ETAT DES CLIENTS DOUTEUX ET INSOLVABLES AU 31/12/200N+1									
Clients	Créances à la fin de l'exercice		Dépréciations nécessaires		Créances irrécouvrables		Dépréciations existantes	Ajustements	
	TTC	HT	%	Montants	HT	TVA		Dotations	Reprises
Totaux									

Annexe 4.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N+1					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Règlement MAROT Chèque n°		
			Règlement PUYDEBOIS Chèque n°		
			Règlement LAURENT Chèque n°		
			Créances devenues irrécouvrables au 31/12/200N+1		
			Dotations aux dépréciations 200N+1		
			Reprises sur dépréciations 200N+1		
Totaux					

Correction.

Travail 1.

ETAT DES CLIENTS DOUTEUX ET INSOLVABLES AU 31/12/200N									
Clients	Créances à la fin de l'exercice		Dépréciations nécessaires		Créances irrécouvrables		Dépréciations existantes	Ajustements	
	TTC	HT	%	Montants	HT	TVA		Dotations	Reprises
BONCOUR	9 000.00	7 525.08	45	3 386.29				3 386.29	
DUCY	7 000.00	5 852.84	55	3 219.06				3 219.06	
GILLES	6 500.00	5 434.78	30	1 630.43				1 630.43	
MOLEANS	5 750.00	4 807.69	40	1 923.08				1 923.08	
POUPY	4 900.00	4 096.99	60	2 458.19				2 458.19	
CRUCET	3 200.00	2 675.59	80	2 140.47				2 140.47	
DANGEAN	8 760.00	7 324.41	20	1 464.88				1 464.88	
Totaux	45 110.00	37 717.39		16 222.41				16 222.41	

Travail 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-déc. 200N	416 411BONC 411DUCY 411GILL 411MOLE 411POUP 411CRUC 411DANG	Clients douteux ou litigieux Client BONCOUR Client DUCY Client GILLES Client MOLEANS Client POUPEY Client CRUCET Client DANGEAN	Transfert des créances TTC devenues douteuses	45 110.00	9 000.00 7 000.00 6 500.00 5 750.00 4 900.00 3 200.00 8 760.00
31-déc. 200N	68174 491	Dotations aux dépréciations des créances Provisions pour dépréciation des comptes de	Dotations aux dépréciations 200N	16 222.40	16 222.40
Totaux				61 332.40	61 332.40

Travail 3.

ETAT DES CLIENTS DOUTEUX ET INSOLVABLES AU 31/12/200N+1									
Clients	Créances à la fin de l'exercice		Dépréciations nécessaires		Créances irrécouvrables		Dépréciations existantes	Ajustements	
	TTC	HT	%	Montants	HT	TVA		Dotations	Reprises
BONCOUR	7 000.00	5 852.84	50	2 926.42			3 386.29		459.87
DUCY	4 000.00	3 344.48	30	1 003.34			3 219.06		2 215.72
GILLES	2 500.00	2 090.30	0	0.00	2 090.30	409.70	1 630.43		1 630.43
MOLEANS	5 750.00	4 807.69	60	2 884.62			1 923.08	961.54	
POUPY	4 900.00	4 096.99	40	1 638.80			2 458.19		819.39
CRUCET	3 200.00	2 675.59	0	0.00	2 675.59	524.42	2 140.47		2 140.47
DANGEAN	8 760.00	7 324.41	40	2 929.77			1 464.88	1 464.89	
MAROT	4 000.00	3 344.48	35	1 170.57			0.00	1 170.57	
PUYDEBOIS	5 200.00	4 347.83	25	1 086.96			0.00	1 086.96	
LAURENT	6 200.00	5 183.95	50	2 591.97			0.00	2 591.97	
DUCLOS	2 900.00	2 424.75	0	0.00	2 424.75	475.25	0.00		
PEUCH	9 400.00	7 859.53	0	0.00	7 859.53	1 540.47	0.00		
Totaux	63 810.00	53 352.84		16 232.44	15 050.17	2 949.83	16 222.40	7 275.92	7 265.88

Travail 4.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses - Année 200N+1					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-déc. 200N+1	416 411MARO	Clients douteux ou litigieux Client MAROT	Règlement MAROT Chèque n°	4 000.00	4 000.00
31-déc. 200N+1	416 411PUYD	Clients douteux ou litigieux Client PUYDEBOIS	Règlement PUYDEBOIS Chèque n°	5 200.00	5 200.00
31-déc. 200N+1	416 411LAUR	Clients douteux ou litigieux Client LAURENT	Règlement LAURENT Chèque n°	6 200.00	6 200.00
31-déc. 200N+1	654 6714 44571 411DUCL 411PEUC 416	Pertes sur créances irrécouvrables Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice TVA collectée Client DUCLOS Client PEUCH Clients douteux ou litigieux	Créances devenues irrécouvrables au 31/12/200N+1	7 190.64 7 859.53 2 949.83	2 900.00 9 400.00 5 700.00
31-déc. 200N+1	68174 491	Dotations aux dépréciations des créances Provisions pour dépréciation des comptes de	Dotations aux dépréciations 200N+1	7 275.93	7 275.93
31-déc. 200N+1	491 78174	Provisions pour dépréciation des comptes de Reprises sur dépréciations des créances	Reprises sur dépréciations 200N+1	7 265.88	7 265.88
Totaux				47 941.81	47 941.81